

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'INVESTISSEMENT LOCAL  
Bureau de la coordination

Affaire suivie par M. Ufuk DALKAYA  
[ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr](mailto:ufuk.dalkaya@paris-idf.gouv.fr)  
Tel : 01.82.52.42.85

N° 2019/

Paris, le **24 DEC. 2019**

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

à

Madame la Présidente du Conseil d'administration  
de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France

*à l'attention de Madame Isabelle ROQUES*

Objet : Délibérations numéros A19-5bis-1ter / A19-5bis-2 / A19-5bis-3 / A19-5bis-3bis /  
A19-5bis-3ter / A19-5bis-3quater / A19-5bis-3quinquies / A19-5bis 4 / A19-5bis-5  
du Conseil d'administration du 6 décembre 2019.

P.J. : 9 délibérations.

Vous m'avez adressé, pour approbation, les délibérations de l'Etablissement Public  
Foncier d'Île-de-France, visées en objet, adoptées lors du Conseil d'administration du  
6 décembre 2019.

Vous voudrez bien trouver ci-joint, en retour, un exemplaire de chacun de ces documents  
que j'ai approuvés ce jour.

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

**Michel CADOT**

## Conseil d'administration A19 – 5bis

du 6 décembre 2019

Délibération n° A19-5bis-2

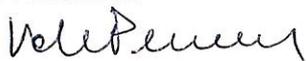
**Objet : Nomination de deux commissaires aux comptes et de deux suppléants « remplaçants » responsables de la certification légale des comptes sociaux de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France et des comptes consolidés du groupe EPFIF pour les exercices 2019 à 2024.**

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n°2006-1140 modifié du 13 septembre 2006,  
Vu le règlement intérieur institutionnel de l'EPF d'Ile-de-France,  
Vu la loi n° 84-148 du 1<sup>er</sup> mars 1984 modifiée par la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises,  
Vu les articles L.823-1 et suivants du Code de Commerce,  
Vu le rapport du Directeur général,

- Nomme le cabinet MAZARS, situé 61 rue Henri REGNAULT, 92705 la Défense Cedex, titulaire du lot 1 du marché relatif à la certification légale des comptes individuels et consolidés de l'EPFIF, de Valérie RIOU en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et de Alain CHAVANCE en qualité de commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la certification légale des comptes individuels et consolidés pour l'exercice 2024.
- Nomme le cabinet CIFRALEX, situé 92 avenue Robert BURON, 53000 Laval, titulaire du lot 2 du marché relatif à la certification légale des comptes individuels et consolidés de l'EPFIF, de Jean RIGON en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et de Blanche MACQUAIRE en qualité de commissaire aux comptes suppléant jusqu'à la certification légale des comptes individuels et consolidés pour l'exercice 2024.

La Présidente  
Valérie PECRESSE



Le Préfet de Région  
Ile de France

**Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,**  
Préfet de Paris

**Michel CADOT**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, le cas échéant, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*